



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Monsieur le président
du Conseil d'Administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 8 mars 2012

Objet : mis en place nouvelle délibération temps travail logés

Monsieur le président,

Le 29 février dernier, le tribunal administratif de Lyon a enjoint le SDIS du Rhône de prendre une nouvelle délibération relative au régime de travail des SPP logés en casernement.

D'après les informations transmises par notre administration, cette délibération devrait être présentée aux différentes instances paritaires et votée au cours du prochain conseil d'administration qui devrait avoir lieu à la fin du premier semestre 2012.

Afin d'éviter de rencontrer les mêmes situations conflictuelles que pour le dossier sur le droit de grève et de travailler, ensemble, pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, nous vous demandons de mettre rapidement en place un groupe de travail, composé d'élus politiques du conseil d'administration, de représentant du SDIS et des personnels, qui œuvrerait sur ce nouveau régime de travail.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN